

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 V. 80 Vœu relatif à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article R581-2 du Code de l'environnement qui fixe la surface minimum à réserver à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif à 12 m² plus 5 m² par tranche de 10.000 habitants au-delà de 10.000 habitants, pour les communes de plus de 10.000 habitants, soit pour la Ville de Paris plus de 1.130 m² ;

Considérant que le parc de panneaux non vitrés réservés par la Ville de Paris à l'affichage libre et d'opinion est de 145 m² (soit 145 panneaux de 1 m²) ;

Considérant que le parc de panneaux sous vitrine, réservé par la Ville de Paris à l'affichage associatif, est de 535 m² (soit 245 panneaux de 2 m² et 45 panneaux de 1 m²) ;

Considérant que le marché d'affichage pour les panneaux sous vitrine est suspendu depuis novembre dernier et est en cours de redéfinition, panneaux qui, par ailleurs, ne permettent pas l'affichage libre et d'opinion ;

Considérant les nombreuses demandes exprimées à ce propos dans les différents arrondissements parisiens ;

Considérant l'importance de ces dispositifs pour la vitalité démocratique de notre ville et l'animation de la vie locale ;

Considérant enfin que ces dispositifs, et notamment leur emplacement dans chaque arrondissement, sont encore trop souvent méconnus par les acteurs locaux ;

Sur la proposition de Mme Danielle FOURNIER, M. René DUTREY et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris se mette en conformité dans les plus brefs délais avec la réglementation en vigueur dans le domaine de l'affichage d'opinion et associatif,
- Et que les Parisien(ne)s soient informé(e)s des panneaux à disposition (localisation, nombre, conditions d'utilisation) tant associatifs que d'opinion.